



RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00635
Numéro SIREN : 383 765 799
Nom ou dénomination : AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2014 sous le numéro de dépôt 7829

AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES
Société par actions simplifiée au capital de 1.809 584 euros
Siège social : 41 boulevard de la République - 78400 CHATOU
383 765 799 RCS VERSAILLES

PROCES VERBAL

**de décisions de l'associé unique
du 16 avril 2014**

Le 16 avril 2014, à 9 heures, la société AXIMUM, société anonyme au capital de 49.071.100 Euros dont le siège social est situé au 41, boulevard de la République à CHATOU (78400) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES sous le numéro 582 081 782, représentée par Joseph GANDOLFO,

Société associée unique de la société par actions simplifiée AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES, au capital de 1.809 584 euros, dont le siège social est à CHATOU (78403), 41, boulevard de la République, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES sous le numéro 383 765 799,

A PRIS LES DÉCISIONS CI-APRÈS RELATIVES À :

- Démission du Président et nomination du nouveau Président ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Joël MALABAT de ses fonctions de Président.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de nommer Monsieur Frédéric LACAN, né le 16 décembre 1973 à Bordeaux (33), de nationalité française, demeurant 48 Bis, Route de Saint-Aubin 33160 Saint-Médard-en-Jalles pour la durée du mandat de son prédécesseur, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014 aux fonctions de Président de la société, en remplacement de Monsieur Joël MALABAT, Président démissionnaire.

Monsieur Frédéric LACAN, qui a fait part de son acception, a déclaré n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ses fonctions.

Elles seront exercées dans les conditions prévues par la Loi et les statuts de la Société.

TROISIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'associé unique

